

André RODDIER
Secrétaire du TCD de 1964 à 1976

RÉNOVATION DE LA RUE RONTAUNAY FONDATION DU T.C.D. À LA JAMAÏQUE¹

La plupart d'entre vous ne me connaissent pas. Je me présente donc : je m'appelle André Roddier, débarqué à la Réunion le 7 août 1961 pour y implanter le service des Mines, service d'État devenu la DRIRE depuis.

Inscrit au TCD de la rue Rontaunay dès 1961, je suis probablement le plus ancien membre du club à ce jour.

L'article du *Journal de l'île* du 16 novembre nous invitant à nous pencher sur notre passé, très succinctement je vais vous conter l'histoire de notre club depuis la rue Rontaunay jusqu'à son implantation à la Jamaïque.

I. Le TCD rue Rontaunay

Il existait dans l'île, en 1961, deux clubs de tennis reconnus :

- un club au bas de la rivière, à Saint-Denis ;
- un club de copains, le TCD, rue Rontaunay, présidé par Maître Dominique Sauger et composé de 15 à 20 membres.

L'assemblée générale du 10 décembre 1964 me demande de prendre le poste de secrétaire. J'accepte en précisant qu'il faut rénover les installations de la rue Rontaunay et qu'il n'est peut-être pas utopique de penser que le club pourrait, territorialement, s'étendre par l'achat d'un autre terrain.

Rue Rontaunay, les aménagements sont réalisés : réfection du court, de la lumière, écran pare-balles, sanitaires modestes, mais suffisants, et surtout meilleure perception des cotisations et remise en ordre de la comptabilité pour avoir une réserve de trésorerie.

En fait, je n'avais en tête qu'une seule idée, créer un grand club pour favoriser la pratique du tennis auprès du plus grand nombre (nous dirions maintenant « démocratiser »), l'ouvrir aux enfants, aux jeunes et aux débutants dans le cadre de la famille, avec possibilité de s'adonner également à d'autres sports et loisirs en ne demandant aux adhérents que les cotisations les plus modestes possibles.

1. Ce texte est celui d'une allocution prononcée au siège du TCD lors du « 40^e anniversaire » du club, le 17 décembre 2000. À la demande de l'auteur, les propos liminaires, de caractère tout à fait conjoncturels et sans intérêt aujourd'hui, ont été supprimés [NDLR].

II. Le TCD à la Jamaïque

Pour quitter la rue Rontaunay, il fallait que trois conditions soient remplies :

- trouver un terrain convenable ;
- avoir les financements nécessaires pour payer le prix d'achat du terrain et la réalisation des premiers courts ;
- enfin, réaliser ces premiers terrains pour que le transfert du club d'un lieu à un autre se fasse sans interruption...

Recherche d'un emplacement : partir, mais où ?

1^{re} tentative

J'avais repéré, sur le front de mer, au Barachois, un bel espace totalement libre à côté de la piscine municipale, devant l'immeuble des Ponts et chaussées : à cette période, la circulation sur le boulevard était quasiment nulle.

Rendez-vous auprès du maire de Saint-Denis, Maître Macé : certes, encouragement au projet, mais refus, car, politiquement, « tennis = sport de riches », donc très mal perçu !

Avril 1965 : inauguration de mes bureaux du service des Mines, à Sainte-Clotilde, dans un *no man's land* au-delà de la ravine des Patates à Durand, près du chemin Lory, en terre.

2^e tentative... et réussite, non sans difficultés

Je prospecte donc toute la zone entièrement déserte se situant à l'est de la RN 2 conduisant à Sainte-Marie par le pont de la rivière des Pluies.

il s'agissait essentiellement des prairies de M. Charles Maureau et de plantations de canne à sucre (l'actuelle zone industrielle du Chaudron).

M. Charles Maureau avait la réputation d'être un homme « de caractère », mais il devint vite un ami, car ses petits-enfants allaient en classe avec les miens et nous passions de longs moments à parler de Maurice, de la Réunion et, bien sûr, du tennis qu'il avait pratiqué lui-même et de mon projet. Près de sa maison créole, subsistait encore un vieux court, à l'abandon.

Je sollicitai auprès de M. Charles Maureau la possibilité d'acheter une parcelle pour édifier notre nouveau club. À ma grande surprise, réponse favorable : la première parcelle délimitée bordait la route en cul-de-sac allant à la Jamaïque.

Je présentai le dossier de permis de construire, et là, réponse négative des Ponts et chaussées : votre projet empiète en partie sur la zone qui est déjà réservé pour l'exploitation d'une voie rapide.

Confus, retour vers M. Maureau qui est d'accord pour un décalage de la parcelle vers l'intérieur de son terrain.

C'est ainsi que la première parcelle de 13 760 m³ du TCD à la Jamaïque put être acquise.

Financement

Ma crainte, c'était l'expulsion autoritaire de notre terrain de la rue Rontaunay par le Conseil général, propriétaire et voisin (logé dans le palais Rontaunay). Aussi, je pris les devants et sollicitai un rendez-vous auprès du président. Faisons un marché : le TCD s'engage à libérer les lieux dès que possible ; en échange, accordez-nous une indemnité d'éviction. 4 millions de francs CFA demandés, 3 millions accordés.

En fait, pour la totalité des opérations, le financement fut constitué par :

- les fonds propres du club ;
- l'indemnité d'éviction ;
- deux subventions de la Jeunesse et des sports ;
- un emprunt auprès de la Banque de la Réunion.

Travaux de la première tranche (juillet 1969 - décembre 1970)

Premiers travaux : bulldozage du terrain et réalisation des trois premiers terrains en enrobés à chaud ainsi que des parkings par l'entreprise Picard-Kléber, du Tampon, aux meilleures conditions techniques et financières (cf. photos et note du 21 décembre 1970² qui rend compte de la fin des travaux et annonce l'achat de projecteurs et d'un groupe électrogène, car nous n'avions pas encore l'alimentation électrique de secteur).

Ma note de mars 1971, « Absence du secrétaire », est particulièrement explicite sur la façon dont j'ai géré le club dans cette période difficile de croissance et de mise en place des équipements, avec la même rigueur que ma propre administration.

Exécution de la tranche II : 4 terrains en terre battue, aire de jeux pour les enfants et aménagement de l'espace vert central

À noter que, pour l'exécution des travaux annexes et divers et l'exécution des terrains en terre battue, nous avons recruté une équipe d'ouvriers payés par le club placés sous la conduite d'un chef d'équipe mécanicien, un ancien provenant du chantier que je dirigeais, à la même époque, pour le captage des eaux thermales de Cilaos.

Il fallait également disposer de terre appropriée : je découvris, près de Saint-Joseph, quelques pitons de latérite dont la terre mélangée au sable, fit très bien l'affaire.

Les quatre terrains en terre battue furent achevés et livrés aux sociétaires en septembre et octobre 1973.

2. Publiée en annexe.

Il ne me reste que les pièces 3, 4 et 5 du dossier de présentation à la direction de la Jeunesse et des sports du programme des aménagements futurs (dont la tranche II).

Le programme 1972 prévoyait également :

- une tranche III : 3 courts de tennis éclairés, en partie supérieure, portant le total à 10 et non 11 comme maintenant, car, à la place du 11^e, j'avais prévu un ou deux terrains de volley-ball ;
- une tranche IV : la piscine des enfants et des installations pour divers loisirs (boules, golf miniature, tir à l'arc...) ;
- une tranche V : la construction d'un nouveau grand *club house* sur deux niveaux avec pratique, à l'étage inférieur, du ping-pong, de la culture physique, de l'escrime et du judo ;
- et enfin une tranche VI qui verrait s'implanter une piscine « adultes » et s'édifier un court central avec gradins dans la partie inférieure du terrain (côté quatre-voies), réservé aux rencontres départementales et peut-être nationales (partie actuellement aliénée au profit d'un stockage de pièces détachées « auto »).

En fait, à quelques détails près, tout le programme d'aménagement futur du club avait été prévu dès 1972 (jusqu'en l'an 2000).

Mais la vie d'un club en extension comportant rapidement 200 puis 300 membres ne se résumait pas à des aménagements techniques.

Il y avait toute la partie administrative, les réunions mensuelles du comité, les assemblées générales annuelles (parfois houleuses) où se débattaient toutes les questions à l'ordre du jour.

Il faut citer, à cette période, des nouveautés :

- les rencontres avec le Gymkhana-club à Maurice et à la Jamaïque ;
- l'école de tennis, devenue CSIT ;
- les écussons, les *t-shirts* ;
- les soirées mensuelles, etc.

Conclusions

Rénover le TCD, rue Rontaunay, remettre sa trésorerie en ordre, décider de partir, s'en donner les moyens financiers et obtenir une indemnité d'éviction, trouver un terrain propice à l'implantation d'un futur grand club, acquérir ce même terrain dans de bonnes conditions, prévoir et présenter à la Direction de la Jeunesse et des sports le programme des aménagements futurs, réaliser les trois premiers terrains en dur, réaliser les quatre terrains suivants en terre battue, gérer administrativement la vie du club tous azimuts dans tous ses détails, tout cela, je l'ai voulu et réfléchi pour trouver les meilleures solutions aux problèmes constamment posés.

Si certaines opportunités n'avaient pas été saisies, si certaines échéances n'avaient pas été préparées au bon moment, dans la période 1964-1968, je pense même que le TCD de la rue Rontaunay n'aurait pas survécu.

En terminant, je dédie un grand merci :

- à mes secrétaires (Marie, Michèle, Jeannette, Mme Mayer) qui, bénévolement et en-dehors des heures de bureau, se sont dévouées sans compter pendant de nombreuses années ;

- à tous les joueurs et joueuses dont le talent, à l'époque « héroïque », a contribué à faire du TCD le grand club que j'avais espéré ;

- et enfin à cette poignée d'amis fidèles (les anciens) qui ont participé avec moi, année après année, à cette belle aventure !

Chers sociétaires, cette journée « festive au cœur de l'espace arboré du TCD » organisée ce jour par le président Ah-Kiam m'a donné l'occasion de remuer de vieux souvenirs et peut-être de vous apprendre quelque chose. Je tiens à votre disposition maintes anecdotes tant sur les plans technique que tennistique qu'il serait trop long de relater ici.

Bon courage au président et longue vie au TCD.

PS. Les archives du club correspondant à ces années décisives auraient disparu, brûlées, dit-on. Qui pourrait apporter des précisions sur ce point ?

Annexe

Saint-Denis, le 21 décembre 1970

Cher sociétaire,

Quelques informations rapides sur la vie de notre club...

Les trois premiers courts ainsi que les parkings sont achevés sur le terrain de La Jamaïque et **sont ouverts tous les jours** (sauf de 11 heures à 16 heures pendant quelques mois pour leur permettre de mieux se stabiliser).

La tenue dite « de tennis » est obligatoire sur ces courts et la plus grande propreté vous est recommandée : en particulier, ne pas faire tomber de boissons (bière ou coca) qui tachent le revêtement.

Les courts ne sont pas encore éclairés, mais tous les aménagements sont prévus, les projecteurs commandés. Nous sommes en pourparlers pour l'achat d'un groupe électrogène d'occasion.

Quant au *club house* « provisoire » (dimensions : 6 mètres X 24 mètres), il comprendra une maison pour le gardien, un vestiaire « dames » (douches, WC), un vestiaire « hommes » (douches, WC), une salle de secrétariat, une grande salle de 8 mètres sur 6 avec bar et télévision. Une varangue viendra compléter l'ensemble.

Les plans d'exécution en sont réalisés et les travaux en seront sans doute commencés au cours du premier trimestre 1971.

Maintenant que nous disposons de notre première tranche, il faut l'animer et, pour cela, augmenter un peu nos effectifs.

Vous trouverez ci-joint un imprimé et une notice précisant les conditions d'adhésion à notre club : si vous avez des amis que la pratique du tennis intéresse, invitez-les à se joindre à nous.

Sur le plan sportif, plus nous serons nombreux (jusqu'à une certaine limite s'entend), plus nous progresserons t plus, aussi, sur le plan financier, nous disposerons de moyens pour préparer la deuxième tranche (quatre nouveaux terrains).

Avec mes sentiments dévoués,

Le secrétaire,
André Roddier.